



31 mars 2022

(22-2627)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

BRÉSIL: LOI N° 12.091 DU 11 NOVEMBRE 2009

Membre présentant la notification	BRÉSIL
--	---------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi n° 12.091 du 11 novembre 2009
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/BRA/22_2459_00_e.pdf https://ip-documents.info/2022/IP/BRA/22_2459_00_x.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/BRA/C/2
Brève description du texte juridique notifié	
Le texte juridique ajoute le point VII au paragraphe 2 de l'article 81 de la Loi n° 9.610 du 19 février 1998 afin d'inclure le nom des acteurs prêtant leur voix au générique des œuvres audiovisuelles de sorte que leurs noms soient mentionnés par le producteur dans chaque exemplaire d'une telle œuvre.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais et portugais
Entrée en vigueur	11 janvier 2010; 60 jours après la publication officielle.
Autre date	Publication: 12 novembre 2009

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	29 mars 2022
Autres renseignements	Lien vers le texte: http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/ato2007-2010/2009/lei/L12091.htm
Organisme ou autorité responsable	Secretaria Nacional de Direitos Autorais e Propriedade Intelectual - Secretaria Especial da Cultura Ministério do Turismo Téléphone: +55 (61) 2024 2689 Courrier électronique: direito.autoral@turismo.gov.br

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.